

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 601

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 29

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« ordonnances »

le mot :

« ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.